



Programme services-conseils 2013-2018

Présentation lors de Journée des producteurs en serres - IQDHO, le 18 novembre 2015

Par Karl Hébert, agr.
Directeur du Réseau Agriconseils Montérégie-Est

réseau agriconseils

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoire

Canada Québec

Programme services-conseils (PSC) 2013-2018

- Dans le cadre de l'entente Canada-Québec « Cultivons l'avenir 2 », le Programme services-conseils du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) prévoit des aides financières;
- Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires visent à appuyer la prise de décision du ou des gestionnaires de ces entreprises dans la conduite de leurs affaires.

réseau agriconseils

2

Programme services-conseils (PSC) 2013-2018

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du Programme	Enveloppe budgétaire par entreprise
Agroenvironnement (PAA, accompagnement et évaluation ciblée)	12 500 \$	20 000 \$
Gestion	15 000 \$	
Encadrement technique	10 000 \$	

réseau agriconseils

3

Programme services-conseils (PSC) 2013-2018

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du Programme	Enveloppe budgétaire par entreprise
Agroenvironnement (PAA, accompagnement et évaluation ciblée)	12 500 \$	De 20 000 \$ à 30 000 \$ (avec ajout d'activités multidisciplinaires)
Gestion	15 000 \$	
Encadrement technique	10 000 \$	

réseau agriconseils

4

Clientèles admissibles

- Entreprises agricoles;
- Transformateurs artisans;
- Agriculteurs débutants;
- Regroupement d'entreprises agricoles et agroalimentaires;
- Dispensateurs de services-conseils inscrits aux réseaux Agriconseils (interventions collectives).

Les réseaux Agriconseils

- Depuis 2006, les **14 réseaux Agriconseils** du Québec ont été mandatés par le MAPAQ pour administrer les programmes d'aide financière aux services-conseils;
- Ils ont été créés dans le but de servir de « **guichet unique** » pour les services-conseils;
- Les réseaux Agriconseils font beaucoup d'accueil et de référencement.

Les différents volets des services-conseils

Volet 1 : Accueil et référencement

Volet 2 : Interventions individuelles

- Agroenvironnement
- Gestion
- Encadrement technique

Volet 3 : Interventions collectives

Volet 4 : Meilleures pratiques agricoles

Interventions individuelles

Agroenvironnement (grandes cultures)

- PAA (90 %), accompagnement et suivi, évaluation détaillée et ciblée (70 %)

Gestion

- Budget, diagnostic global, plan d'affaires, plan de démarrage, plan de transfert, plan de redressement, plan de commercialisation-transformation, etc. (50 % à 75 %)

Interventions individuelles

Encadrement technique

- Suivi technique des productions, dépistage insectes et maladies, etc. (50 % à 75 %)

Interventions individuelles

Nouveau programme du MAPAQ depuis le 5 mai 2015,
se terminant le 31 mars 2018



Interventions individuelles

Investissement total de 9 M\$



1. Bonification des services-conseils à hauteur de 85 %;
2. Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique (max de 20 000 \$/entr.);
3. Remboursement d'intérêt par la FADQ pour les entreprises qui optent pour l'agriculture biologique (max de 15 000 \$/entr.);
4. Adaptation des paramètres de l'assurance-récolte pour les productions biologiques maraîchères;
5. Appui aux initiatives en agriculture biologique par Prime-Vert;

Interventions individuelles

Investissement total de 9 M\$



6. Soutien financier de 200 000 \$ accordé à la Filière biologique du Québec pour une campagne de valorisation des aliments biologiques;
7. Outils destinés aux MRC pour favoriser l'agriculture biologique en relation avec les PDZA;
8. Soutien financier de 500 000 \$ à l'IRDA pour le développement de la recherche appliquée sur la production végétale biologique.

Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique



Clientèle admissible

- Bonification à hauteur de 85 % de l'aide financière pour les services-conseils en gestion, en encadrement technique et en agroenvironnement, offerts par les réseaux Agriconseils aux entreprises qui démarrent leurs activités, celles qui opèrent une conversion ou celles qui se consacrent déjà à la production biologique.

Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique



Type de production	Montant par unité de production	
	Pré-certification	Certification
Horticulture maraîchère et fruitière (à l'exclusion des récoltes sauvages)	2 500 \$/ha	2 500 \$/ha
Cultures en serre	0,50 \$/m ²	0,50 \$/m ²
Céréales, oléagineux et légumineuses	100 \$/ha	100 \$/ha
Pâturages et fourrages	25 \$/ha	25 \$/ha
Acériculture	0,05 \$/entaille	0,05 \$/entaille

Bonification des services-conseils



Clientèle admissible

- Ce programme s'adresse aux entreprises agricoles qui sont en démarrage biologique, à celles qui sont en conversion biologique ainsi qu'à celles qui sont déjà en production biologique et qui augmentent leur nombre d'unités de production.

Bonification des services-conseils



Exigences du programme

- Détenir une certification de production biologique officielle;
- Avoir une entente signée d'implantation d'un protocole de production biologique avec un organisme certificateur, dans le but d'obtenir une certification.

Bonification des services-conseils (BIO)

Agroenvironnement (grandes cultures)

- PAA (90 %), accompagnement et suivi, évaluation détaillée et ciblée (85 %)

Gestion

- Budget, diagnostic global, plan d'affaires, plan de démarrage, plan de transfert, plan de redressement, plan de commercialisation-transformation, etc. (85 %)



Bonification des services-conseils (BIO)

Encadrement technique (animal et végétal)

- Suivi technique des productions, dépistage insectes et maladies, etc. (85 %)



Pour plus de renseignements

www.agricconseils.qc.ca

1 866 680-1858

Merci de votre attention!

